La fiche technique ainsi que le rider font partie intégrante du contrat de « Pierre Simon ». Ils devront par conséquent être retournés paraphés avec ce dernier.
Nous vous demandons dès lors d'observer scrupuleusement chacun des termes et de veiller à leur bonne exécution.

Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable écrit de « Vices & Vers'art ».

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter celui-ci sans délai, de manière à trouver ensemble une solution qui préserve les conditions et la qualité du spectacle.

1. PERSONNEL DE TOURNEE :

Nom de l'artiste / du groupe : « Pierre Simon »

MUSICIENS	INSTRUMENTS	TECHNICIENS
Pierre Simon	Chant – Guitare acoustique - Ukulélé	??? (SON)
Mathieu Christophe	Guitare électrique – Guitare acoustique - Choeurs	
Julien Leclère	Claviériste – Choeurs - Samples	
Renaud Timmermans	Batteur - PAD	

2. PARKING :

- Prévoir DEUX emplacements parking pour « Pierre Simon »
- Prévoir un accès le plus direct possible au plateau pour le déchargement du matériel

3. INSTALLATION – DEMONTAGE – HORAIRES :

3.1. Horaires :

- L'organisateur (ou son représentant) et le régisseur de la salle seront présentés au régisseur de « Pierre Simon » dès son arrivée, et ils seront présents ou joignables jusqu'à son départ.
- Arrivée / montage / balance : cfr. contrat
- La structure scénique, le système son et le système d'éclairage seront opérationnels avant l'arrivée de l'équipe technique de l'artiste.

3.2. Manutentionnaires – roadies :

- Si possible, l'organisateur mettra à disposition du groupe des roadies pour le déchargement jusqu'au rechargement, et ce, dans le but de gagner du temps.
- Balances : Il est entendu que le concert ne peut avoir lieu sans balance au préalable (sound / line check).

4. LOGES :

L'Organisateur s'engage à assurer la sécurité des artistes, de leur matériel et du public. Il tient à la disposition de « Pierre Simon » :

- Une loge (commune ou personnelle) fermant à clé (clé remise à l'artiste / au groupe / au Diffuseur à leur arrivée), ou en tout cas mise sous la responsabilité de l'Organisateur (équipe de surveillance, passage régulier de l'Organisation, ...).
- La scène sera accessible par la loge, sans transit par la salle. La loge devra être à l'usage de « Pierre Simon » et comportera au minimum tables, chaises, boissons (eau, softs), snacks et cendriers.
- Prévoir des essuies propres en suffisance
- Des sanitaires à proximité des loges
- L'accès aux loges sera interdit à toute personne étrangère aux groupes et à l'organisation

5. CATERING :

5.1. Boissons :

- « Pierre Simon » disposera de boissons pendant la balance, le concert ainsi qu'après la représentation: eau et softs (à volonté), café, thé, bières, ... En cas de fonctionnement par tickets boissons pour les alcools, au moins 5 (cinq) tickets boissons par membre du groupe.
- Une bouteille de vin rouge (type Syrah ou Grenache) est à prévoir pour le show de « Pierre Simon »

5.2. Repas :

- Un repas chaud et équilibré sera servi avant ou après le concert. Si le service devait avoir lieu avant le concert, le repas sera pris au grand minimum 1/2h avant le début de la balance.
- S'il s'agit d'un restaurant, veillez à ce que celui-ci soit facilement accessible à pied.
- A éviter : hamburgers, frites, hot dogs, etc...
- Une petite collation sera préparée dans les loges à l'arrivée du groupe (sandwiches, fruits, yaourt, ...)

6. DEPLACEMENT :

Si tout ou une partie du groupe se déplace en véhicule personnel, prévoir des emplacements (surveillés de préférence) avec accès direct à la salle.

7. LAISSEZ-PASSER :

- Des laissez-passer permettront d'identifier les techniciens, musiciens et personnes de l'Organisation ayant réellement besoin d'avoir accès aux coulisses. L'accès à la scène sera strictement soumis au contrôle de l'Organisateur.
- Dès l'arrivée du groupe, l'Organisateur remettra 5 laissez-passer « All Access » au responsable de « Pierre Simon ».

8. LOGEMENT :

Le cas échéant, et selon les terms définis dans le contrat, l'hébergement de « Pierre Simon » et de son équipe, la nuit suivant sa prestation, est à la charge de l'Organisateur.

9. PUBLICITE ET PROMOTION :

- L'Organisateur s'engage à promouvoir le spectacle par le biais des supports traditionnels (affiches, flyers, etc.) et des médias (presse, radio, TV, internet, etc.). Il ne devra prévoir aucune interview sans accord préalable de l'artiste.
- En cas de captation audiovisuelle, quelle qu'elle soit, les producteurs et / ou réalisateurs de celle-ci devront faire une demande à « Pierre Simon », qui conserve le droit de limiter leurs prestations ou de les interdire, sans appel et sans avoir à justifier de sa décision.

10. MERCHANDISING :

L'Organisateur fournira, sans frais pour le Diffuseur, un emplacement pour la vente de produits dérivés (T-shirts, affiches, CD, etc…). L'emplacement et la dimension de cet emplacement seront appropriés à la circulation du public et le stand sera équipé de tables, chaises et barrières. Cet endroit devra être éclairé en permanence.

Fait à ..... le .....

Signature de l'organisateur